

INFORMATIONS MUNICIPALES



Classements au palmarès 2022 : Villes et villages où il fait bon vivre

Au niveau national, la ville de Saint-Germain-la-Blanche-Herbe se trouve à la 939ème position sur 34 827 villes. Elle obtient la 19ème place sur 2231 au niveau régional, la 21ème sur 526 au niveau départemental et la **3ème place sur 36 parmi les communes de 2000 - 3500 habitants dans le département.**

Élections

Les élections présidentielles auront lieu les 10 et 24 avril 2022 et les élections législatives se tiendront les 12 et 19 juin 2022. Pour voter, il est indispensable d'être inscrit(e) sur les listes électorales avant le vendredi 04 mars à 00h00.

Pour vous inscrire, vous pouvez vous rendre en mairie, muni(e) d'un justificatif de domicile de moins d'un an (facture d'énergie, avis d'imposition,...) et d'une pièce d'identité ou sur le site : internet www.service-public.fr/

La commune de Saint-Germain-la-Blanche-Herbe recherche, parmi ses électeurs, des scrutateurs bénévoles pour assurer le dépouillement des élections.

N'hésitez pas à vous faire connaître en mairie au 02.31.29.11.00 ou par mail : mairie.stgbh@orange.fr

Recensement : Journée Défense et Citoyenneté

Vous venez d'avoir 16 ans, garçon ou fille, présentez vous à la mairie, muni(e) de votre carte d'identité et du livret de famille de vos parents. Lors de votre inscription, une attestation de recensement vous sera remise, celle-ci vous sera demandée lors des inscriptions aux examens scolaires, au permis de conduire...

Nouveau : Boîte à livres

Une boîte à livres va être installée sur la commune (place de l'ancienne Halle Rue Roland Vico). Le principe est simple : donner, emprunter et partager le livre qui vous plaît. Celle-ci est la vôtre, en libre accès.

Vous pouvez déposer un livre : tous les livres sont les bienvenus, ils doivent seulement être en bon état et tout public (la boîte à livres s'adresse aussi bien aux adultes qu'aux enfants).

Vous pouvez prendre un livre : Servez-vous, c'est **gratuit** et pour tous. Une fois la lecture terminée, rappez-le.

Cette boîte à livres est une initiative participative de la commune de Saint-Germain-la-Blanche-Herbe pour favoriser les échanges et encourager le plaisir de la lecture. Une deuxième implantation est prévue sur le quartier d'Ardenne.



Carte nationale d'identité et passeport

Les demandes de cartes nationales d'identité sont instruites selon les mêmes modalités que les passeports biométriques, à savoir dans les communes disposant d'une station de recueil des CNI (Caen, Hérouville, Verson...). Vous devrez vous rendre dans l'une de ces collectivités pour déposer votre dossier après avoir pris rendez-vous. **La mairie de Saint-Germain-la-Blanche-Herbe ne peut pas traiter vos demandes, mais toutefois reste à votre écoute pour vous apporter des conseils dans ces démarches.**

DECHETS

Distribution de sacs de compost

Dans le cadre de la semaine du développement durable, la mairie propose aux Saint Germinoises des sacs de compost à retirer GRATUITEMENT à l'Espace Ardenna, **le jeudi 31 mars et vendredi 1er avril de 17h à 18h30, et le samedi 2 avril de 9h à 12h.**

Réservation en mairie au 02.31.29.11.00

Collecte des déchets

- Déchets verts : Reprise de la collecte hebdomadaire des déchets verts le jeudi **3 mars** 2022.

ENFANCE - JEUNESSE

CAF - Coup d'pouce et Pass'vacances 2022

Le Coup d'Pouce Loisirs est une participation financière de la Caf du Calvados permettant de financer une activité (sportive ou culturelle), pratiquée toute l'année scolaire par des enfants nés entre le 1er janvier 2008 et le 31 décembre 2019. L'une des conditions est d'avoir un quotient familial inférieur ou égal à 700 € au mois de mai 2022. Pour en bénéficier, vous devez en faire la demande à partir du 16 août jusqu'au 10 novembre 2022 auprès du service des aides financières aux familles de la Caf.

Le Pass'vacances enfants peut vous aider à financer en partie les séjours des enfants en colonie ou mini-camp. Les conditions sont : avoir un quotient familial inférieur ou égal à 700 € au mois de janvier 2022, inscrire son enfant à une colonie de vacances, un gîte d'enfants ou un mini-camp agréés par le service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) et effectuer le séjour pendant les vacances scolaires, sur une durée minimum de 5 jours et 4 nuits.

Afin de bénéficier de cette aide, il est impératif d'en faire la demande avant le 31 octobre 2022.

Vous pouvez envoyer votre demande par mail vacances-loisirs.cafcaen@caf.cnafmail.fr ou au 02.31.30.90.30



A VOS AGENDAS

Février	18	Don du sang	15h à 19h30	Espace Ardenna
	28	Conseil Municipal	18h30	Salle de l'Olivier
Mars	31	Retrait sacs de compost	17h à 18h30	Espace Ardenna
Avril	1	Retrait sacs de compost	17h à 18h30	Espace Ardenna
	2	Retrait sacs de compost Collecte DEEE/DEA	9h à 12h	Espace Ardenna

SAINT-GERMAIN-LA-BLANCHE-HERBE
EN DIRECT SUR VOTRE SMARTPHONE !
AVEC L'APPLI MOBILE CITYKOMI®

Flasher ce code

GRATUIT ET 100% ANONYME, ABONNEZ-VOUS SANS TARDER !